

L'OBSERVATOIRE PARLEMENTAIRE

N°20 - NOVEMBRE 2026



DERNIER BUDGET AVANT LIQUIDATION ?

La saga de l'automne se jouera une nouvelle fois devant les Chambres. Si les manifestations et les émeutes ont agité la sphère médiatique et donné l'impression d'une fébrilité du pouvoir, l'heure de vérité se trouvera probablement davantage dans le vote du budget.

Les indicateurs économiques sont mauvais, la rue s'agite, le gouvernement ne dispose toujours pas de majorité et le contexte électoral laisse peu de place au compromis. Le chef du gouvernement Sébastien Lecornu marche sur des œufs et devra composer une nouvelle fois avec des planètes pas franchement alignées. Il y est parvenu une première fois, il devra réitérer cet exploit dans des conditions qui semblent encore plus mauvaises. L'exercice qui s'ouvre devant nos yeux n'est peut-être pas seulement celui d'une fin de règne chaotique pour le macronisme : cela peut aussi devenir la nouvelle norme en matière d'équilibre parlementaire.

En effet, rien n'indique que le fait majoritaire que l'on a très longtemps connu revienne à l'ordre du jour. Le bipartisme a laissé la place à une sorte de tripartisme éclaté, avec un jeu de blocs dans lequel s'affrontent le centre, le RN et LFI et ses alliés (qui sont changeants). Pour Emmanuel Macron, responsable de la dissolution, la marge de manœuvre est limitée et il est condamné à l'effacement progressif. Sa réforme de l'autonomie de la Corse a échoué ; un an plus tôt, sa réforme des retraites avait été suspendue... À se demander ce qu'il restera de celui qui se présentait comme un « réformateur », à part quelques entrées au Panthéon et l'euthanasie ?

Rien de très vivant dans cet héritage. L'ensemble du jeu parlementaire doit désormais être regardé à l'aune de l'élection de 2027 : tout est calculé dans ce sens par tous les partis et les candidats (ou candidats potentiels). Déjà très concernés, tout au long de leurs mandats, par la réélection, nos élus ont désormais 2027 en ligne de mire. Le budget et l'effondrement des finances publiques peuvent donc attendre un peu...

Olivier Frèrejacques

Rédacteur en chef de L'Observatoire parlementaire

Calendrier parlementaire du mois de novembre 2026

- **Semaine du 2 au 8 novembre 2025** : 2e partie de la loi de finances pour 2027.
- **Semaine du 9 au 14 novembre 2025** : 2e partie de la loi de finances pour 2027.
- **Semaine du 16 au 20 novembre 2026** : semaine du gouvernement. Jeudi 19 : niche parlementaire réservée au groupe socialiste.
- **Semaine du 24 au 30 novembre 2026** : semaine de contrôle. Jeudi 26 : niche parlementaire réservée au groupe Droite républicaine.

- **Semaine du 2 au 8 novembre 2025** : 2e partie de la loi de finances pour 2027.
- **Semaine du 9 au 14 novembre 2025** : 2e partie de la loi de finances pour 2027.
- **Semaine du 16 au 20 novembre 2026** : semaine du gouvernement. Jeudi 19 : niche parlementaire réservée au groupe socialiste.
- **Semaine du 24 au 30 novembre 2026** : semaine de contrôle. Jeudi 26 : niche parlementaire réservée au groupe Droite républicaine.



À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Projet de loi de finances 2027 : les principales dispositions d'un projet de loi mal embarqué :

Pour les particuliers, le projet de loi prévoit de plafonner à 3 000 euros la part de l'abattement de 10 % pour le calcul de l'impôt sur le revenu des retraités, contre 4 439 euros par foyer fiscal. Le barème de l'impôt sur le revenu sera revalorisé de 2,1 %, de manière à « prévenir », si l'on en croit le gouvernement, une hausse d'impôts pour 20 millions de ménages ou l'entrée de nouveaux ménages (500 000 en l'occurrence) dans l'impôt. Une mesure temporaire sur les donations pourrait s'appliquer jusqu'au 30 juin 2027 ; elle vise à porter de 31 865 euros à 50 000 euros la limite des dons de sommes d'argent ouvrant droit à une exonération de droits de mutation à titre gratuit (DMTG) ; elle concerne les sommes données aux enfants, petits-enfants ou arrière-petits-enfants. Par ailleurs, le taux de droits de mutation à titre gratuit (DMTG) serait réduit à 6 % dans la limite de 100 000 euros par donateur et par bénéficiaire, lorsque ce dernier a moins de 50 ans. Un nouveau prêt à taux zéro doit aussi être proposé pour « faciliter l'accès à la propriété des familles accueillant un jeune enfant ». Par ailleurs, les indemnités reçues au titre d'une affection longue durée pourraient devenir imposables à hauteur de 50 % de leur montant.

Pour les entreprises, le projet de loi propose de mettre en place un dispositif exceptionnel (dégrèvements fiscaux) pour les travailleurs ayant été affectés par les incendies en Gironde, dans les Landes et dans le Var. La reconduction partielle de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises, rétablissement pour un exercice de la contribution exceptionnelle sur le résultat d'exploitation des grandes entreprises de transport maritime sont également prévus pour le projet de loi. Enfin, le Gouvernement entend renforcer la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance « pour les exploitants présentant les niveaux de rentabilité les plus élevés ».

Présenté par le gouvernement le 1er octobre 2026, le projet de loi de finances a été examiné du 13 au 19 octobre ; sa discussion s'est poursuivie à partir du 27 octobre. Le vote solennel doit avoir lieu le 3 novembre. Le texte doit être publié au plus tard le 31 décembre au Journal officiel.

AU SÉNAT

Dans la nuit du lundi 26 au mardi 27 octobre, le Sénat a rejeté à 181 voix contre le projet de loi constitutionnelle pour une Corse autonome au sein de la République. Ce texte a été initié en 2022 par celui qui était alors ministre de l'Intérieur (Gérald Darmanin). Du côté des Corses issus des rangs de gauche (Femu a Corsica), on y voit une destruction d'un accord politique équilibré ; le parti a annoncé son retrait du processus. Le PNC, autonomiste, a déclaré aspirer au dialogue rapidement, afin de prévenir toute « aggravation » et une « impasse ». Certaines formations politiques estiment qu'il est désormais trop tard et que la page de ce projet est fermée, à l'image de Jean-Guy Talamoni, ancien président de l'Assemblée de Corse ou du groupe Voce Naziunale. Du côté de La France insoumise, Eric Coquerel a déploré le vote du Sénat et assuré « continuer à soutenir le processus ». Le Rassemblement national, par la voix de son délégué Christophe Versini, a quant à lui indiqué que la page était tournée mais qu'une victoire de la candidate Marine Le Pen à la présidentielle 2027 permettrait d'engager le propre processus du parti pour la Corse et de lui conférer « une autonomie donnant à la Corse les moyens d'agir sur les réalités propres à notre île ».



Enquête pour détournement de fonds publics visant un député du Rassemblement national

José Beaurain, député RN de l'Aisne, fait actuellement l'objet d'une enquête pour détournement de fonds publics. À en croire Le Canard enchaîné, ce parlementaire – présumé innocent à l'heure où nous écrivons ces lignes – aurait employé une partie de son enveloppe (de 15 000 euros au lieu des 10 000 pour chaque député, en raison des moyens supplémentaires qu'exige sa cécité) pour verser des primes à ses collaborateurs dont il aurait ensuite préempté la moitié en liquide. Le député a réfuté les accusations et accusé trois anciens collaborateurs de souhaiter lui nuire « de toutes les manières possibles ».

Un sénateur PS pour diriger la campagne de Raphaël Glucksmann

Il était son directeur de la communication, à l'occasion des primaires de la gauche : Alexandre Ouizille, sénateur socialiste, dirigera la campagne présidentielle de Raphaël Glucksmann. À 38 ans, ce sénateur fut d'abord proche d'Olivier Faure avant de se rapprocher de Boris Vallaud. En termes de fonctions, il a été désigné premier secrétaire fédéral du Parti socialiste de l'Oise (2018) et a occupé les fonctions de conseiller régional des Hauts-de-France (2021-2023). Il fut aussi rapporteur de la commission d'enquête relative à la fraude supposée des eaux minérales Nestlé.

Raphaël Arnault, bientôt auditionné pour « association de malfaiteurs » ?

La demande émane de l'avocat de la famille de Quentin Deranque, assassiné à Lyon en marge d'une manifestation : Maître Fabien Rajon a demandé l'audition du député de La France insoumise Raphaël Arnault pour « association de malfaiteurs ». Des membres de la Jeune Garde, fondée à Lyon en 2018 par Arnault, seraient en effet impliqués dans la rixe ayant conduit à la mort du jeune homme, dont l'assistant parlementaire dudit député. La semaine du 20 octobre, Raphaël Arnault avait fait l'objet d'une recherche des forces de l'ordre à la sortie de son train ; contrairement à ce qu'ont indiqué les membres de la LFI, c'est afin de lui remettre une convocation dans le cadre de cette affaire et non pour procéder à son arrestation que les policiers auraient cherché à entrer en contact avec le député d'Avignon.

Charles Alloncle (UDR) nommé porte-parole de campagne de Marine Le Pen

Après s'être illustré avec une commission d'enquête haute en couleur sur l'audiovisuel public, Charles Alloncle, député de l'Hérault, a rejoint aux côtés de parlementaires RN (Laure Lavalette, Gaëtan Dussausaye, Laurent Jacobelli, Aleksandar Nikolic) et du conseiller régional Andréa Kotarac le porte-parolat de la campagne présidentielle du Rassemblement national. Avec deux autres membres UDR (le député Michel, désigné pour l'Éducation ; le sénateur Castillo, pour le domaine de la Santé), il rejoint donc les équipes de campagne d'un Rassemblement national dont il n'avait pas voulu, en 2024, rejoindre les bancs au profit de l'UDR.

La définition du mois : les sanctions disciplinaires à l'encontre des parlementaires

Plusieurs types de sanctions peuvent être prises à l'encontre des députés : les sanctions disciplinaires, les sanctions financières et les déchéances de mandat. Les deux premières formes de sanctions sont régies par les règlements des institutions, la troisième par voie judiciaire. Les sanctions disciplinaires se déclinent ainsi :

- le rappel à l'ordre et le rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal (qui engendre la privation d'un quart de l'indemnité parlementaire pendant un mois) sont décrétés par le président de la séance.
- la censure, qui engendre la privation d'un mois d'indemnité à l'Assemblée, est décidée par le Bureau de l'institution – au Sénat, cette sanction représente un tiers de l'indemnité parlementaire et de la totalité de l'indemnité de fonction.
- la plus forte peine est l'exclusion temporaire, qui engendre l'interdiction de participer au débat pendant 15 jours et une interdiction de paraître pendant cette même durée. Elle est assortie de la privation de la moitié de l'indemnité pendant deux mois.

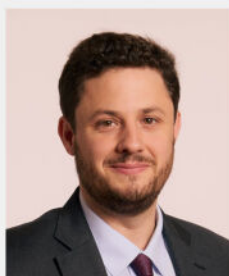


EDWIGE DIAZ

Sénatrice de Gironde

Adhérente à l'UMP sous le mandat de Nicolas Sarkozy, Edwige Diaz entre au rassemblement en 2014, déçue de la politique du président. Elle se présente à plusieurs élections (municipales de 2014 à Bassens ; élections sénatoriales en 2014) avant de décrocher le mandat de conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine. En 2016, elle devient la cheffe de file de la fédération départementale de Gironde.

Candidate malheureuse aux législatives de 2017 (elle perd face à une candidate LREM), elle perd ensuite aux élections auxquelles elle se présente successivement (municipales de Saint-Savin (2020) ; sénatoriales (2020)) avant d'accéder au mandat de député en 2022, sur la onzième circonscription de la Gironde. Réélue en 2024 avec 53,33 % des voix, elle prend ensuite la tête des élections sénatoriales de 2026 en Gironde. Éluë, elle est ensuite nommée présidente du groupe



ALEXANDRE OUIZILLE

Sénateur de l'Oise

Produit des grandes écoles, le sénateur Alexandre Ouizille est diplômé de l'ESSEC et de Sciences Po Paris. C'est à 28 ans qu'il adhère au Parti socialiste, à l'occasion de la primaire. Fondateur en 2018 du laboratoire d'idées « Hémisphère gauche », il devient la même année secrétaire fédéral du Parti socialiste de l'Oise. Conseiller régional des Hauts-de-France (2021-2023), il devient sénateur le 2 octobre 2023. Dans l'exercice de ses fonctions, il se fait notamment connaître pour avoir été à l'origine de la commission d'enquête relative à la fraude des industriels de l'eau.

En 2025, il devient le directeur de campagne de Boris Vallaud lors du Congrès du Parti socialiste, qui compte aussi pour candidats Olivier Faure (dont il fut également proche) et Nicolas Mayer-Rossignol. En 2026, il devient le directeur de campagne du candidat Place publique, Raphaël Glucksmann.



THOMAS PORTES

Député de Seine-Saint-Denis

Salarié de la SNCF en disponibilité, Thomas Portes exerce d'abord le métier d'agent de circulation à la SNCF avant d'entrer en politique en 2018-2019, comme chef de cabinet du maire PCF de Champigny-sur-Marne.

Le député se veut très engagé contre « l'extrême droite ». Assigné en justice pour un tweet rédigé à l'encontre de Génération identitaire, qu'il traite de groupuscule « néonazi », il sera relaxé. Il rédige à la suite de cette affaire un ouvrage, Au cœur de la haine, qui entend décrire la montée de l'extrême droite en France et en Europe. Le député est par ailleurs l'auteur d'une commission d'enquête sur les « groupuscules d'extrême droite ».

Le député s'est également fait remarquer pour ses sorties outrancières, notamment lorsqu'il posa le pied sur un ballon de football à l'effigie du ministre du travail dont il demandait le retrait de la réforme. Il sera exclu 15 jours des séances de l'Assemblée nationale et privé de la moitié de son indemnité parlementaire pendant deux mois. Il s'est également fait suspendre un quart de sa rémunération un mois durant pour avoir menacé ses collègues du Rassemblement national. Enfin, le député a fait l'objet de plaintes pour diffamation et des signalements pour harcèlement de la part de militantes du PCF.